



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891
Mail : martressurmorge@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 11 AVRIL 2024 - 19H30

Présents : Eugène CHASSAGNE, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Domenico MODISTA, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS Christophe KLONOWSKA, Marie-France LABBE, Laurent RENAULT.

Excusés : Pierre AUDEBERT (Pouvoir à Samya RIOTON), Aurélie CHAMPION (Pouvoir à Marie-France LABBE), Luis CRESPO (Pouvoir à Domenico MODISTA)

Absent : Anne BOROT

Signature des registres et approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Secrétaire de séance : Maddy Masson

1. Budget

En préambule Monsieur le Maire présente la projection de l'analyse financière faite par le Trésor public pour les années 2024/2027. Après examen, il est précisé que tous les projets peuvent être réalisés et que la situation financière de la commune est saine.

1.1 Vote taux des taxes communales

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux de référence de ces taxes pour l'année 2024 qui se présentent comme suit :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,15 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80,47 %
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 09,23 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'application de ces taux.

1.2 Vote du compte Administratif et du compte de gestion 2023

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	431 688.55 €	532 615.33 €
Section Investissement	92 035.45 €	139 325.47 €
Report de Fonctionnement		183 485.13 €
Report d'Investissement		53 815.39 €
TOTAL CUMULE	523 724.00 €	909 241.32 €

Résultat du compte de gestion		
Section Fonctionnement	431 688.55 €	716 100.46 €
Section Investissement	92 035.45 €	193 140.86 €
TOTAL CUMULE	523 724.00 €	909 241.32 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2023.

- Résultat global 2023 de la section de fonctionnement : 284 411.91 €.
- Résultat global 2023 de la section d'investissement : 101 105.41 €.
- Résultat global de clôture 2023 : 385 517.32 €.

1.3 Affectation du résultat 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		100 926.78 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		183 485.13 €
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		284 411.91 €
D. Solde d'exécution d'investissement		101 105.41 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	284 411.91 €
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2. H Report en fonctionnement R 002 (2)		284 411.91 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

1.4 Vote du budget primitif

Le budget primitif 2024 est présenté par Madame Marie-France LABBE, conseillère municipale déléguée aux finances. Il s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
762 644.91 €	762 644.91 €
Section Investissement	
Dépenses	Recettes
907 944.99 €	907 944.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2024.

2. Affaire scolaire : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2022 – 2023

Après la présentation des dépenses de fonctionnement de l'école faite, Monsieur le Maire propose de répartir les charges par rapport au coût réel de fonctionnement par élève sur l'année scolaire 2022/2023, soit 968 euros (Dépenses réelles / nombre d'élèves = $114\,193.06/118 = 967.74$ €).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer la participation à 968 € par enfant aux communes extérieures concernées par la convention.

N.B : A date nous avons 29 inscriptions pour la rentrée scolaire 2024/2025 ; ce qui emmènerait à 128 le nombre d'élèves dans notre école à la rentrée prochaine.

3. RLV : Demande de bonus énergétique pour la construction de la Chaufferie bois

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la modification du plan de financement concernant le projet chaufferie bois a été validé par la délibéré N° 2023 08 077 en séance du 11 décembre 2023, et le dossier du fonds de concours 2024 a été déposé.

Ce projet peut bénéficier d'une aide dans le programme de transition énergétique dont le montant s'élève à 3 766 €. Pour se faire, il est nécessaire de modifier le plan de financement n°01.

	H.T.
Total des dépenses	407 057,00 €
Total des recettes	277 231,00 €
Total reste à charge communal	129 826.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander les fonds de concours 2025 ainsi que le bonus transition énergétique auprès de Riom Limagne et Volcan et de procéder aux modifications du plan de financement.

4. Syndicat : Convention pour le balayage de la voie publique 2024 avec Semerap

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la convention pour le balayage des rues signée avec la SEMERAP va arriver à échéance le 31 octobre 2024. Il fait part des nouvelles propositions de renouvellement de la convention et suggère de la renouveler pour une durée de 5 ans, à compter du 01 novembre 2024 et ce pour un montant de 1691,02€.

Pour information sont nettoyés 34 km de rues annuellement (répartis en 4 passages).

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'établissement et la signature d'une nouvelle convention de balayage avec la SEMERAP.

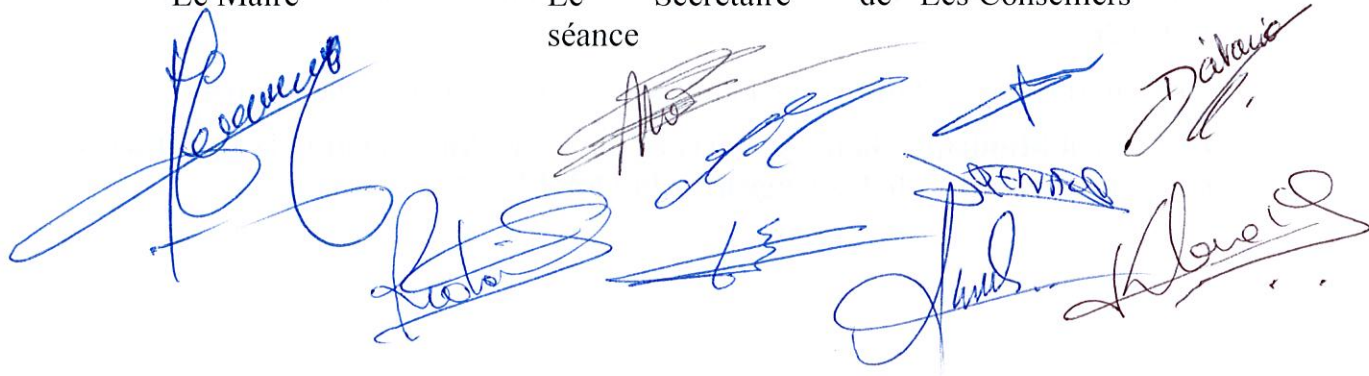
5. Questions diverses

- Le SIEG lance un nouvel accord cadre (commande publique) pour les 4 prochaines années. Aujourd'hui tous les compteurs appartenant à la commune sont sous contrat avec le SIEG. Monsieur le Maire propose de conserver le plus volumineux sous contrat avec le SIEG et de passer les autres en tarif réglementé.
- Un administré a demandé une aide financière pour passer son permis de conduire. Cette demande a été rejetée mais le conseil municipal invite cette personne à solliciter les services de France Travail qui peut prendre en charge ce type de demande sous certaines conditions.
- Un administré a envoyé un courrier en mairie afin de signaler des nuisances sonores et répétitives. Des démarches sont en cours auprès d'organismes spécialisés pour nous aider à traiter le sujet.
- Travaux salle des fêtes et chaufferie : tous les lots sont couverts et la validation devrait normalement avoir lieu au prochain conseil municipal prévu le 16 Mai 2024.
- Un signalement a été fait pour une construction haute route de Surat. Une vérification sera faite pour valider la conformité.
- Retour fait par Samya Rioton sur les réunions du comice agricole et de l'habitat :
« Le Comice Agricole 2024 a, une fois encore, été une belle réussite, malgré la pluie qui s'est invitée vers 15h. Exposant de nombreux bovins, ovins, chiens de races et animaux de la ferme, cette manifestation propose chaque année de multiples animations pour le bonheur des petits et des grands. Les membres du Comice Agricole remercient la commune des Martres sur Morge pour la subvention qui a été accordée. En 2025, le Comice Agricole fêtera ses 120 ans et se tiendra le 29 Mars 2025. »
« Le Service Habitat Jeunes, proposant des logements pour les jeunes de 16 à 30 ans, a rencontré un franc succès sur 2023. Ce projet évolutif sera amené à se développer sur d'autres communes comme Ennezat ou Chatel-Guyon. Les personnes intéressées peuvent contacter le Service HABITAT de RLV. »
- Fresque : le 17 avril une journée sera organisée avec 10 enfants volontaires de la classe de CM1/CM2 ; ce sera l'occasion pour eux de s'initier au graphisme (avec l'artiste) et de connaître les dangers des transformateurs (intervention d'Enedis). Une fois terminée, l'équipe municipale organisera une inauguration de la Fresque.
- Pour la 3^{ème} année, une matinée « Nettoyage de printemps » a été organisée le samedi 20 avril par la commission Environnement. Un grand MERCI au SBA et surtout aux bénévoles présents qui ont participé au rayonnement de notre village avec conviction et solidarité.

Fin de séance à 22h30

Le Maire

Le Secrétaire de Les Conseillers
séance



The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, stylized signature, likely of the Mayor. To its right, there are several smaller, more legible signatures, some of which appear to be names like 'Rioton', 'Dabau', and 'Laroche'. The signatures are arranged in a somewhat horizontal line across the bottom of the page.